



Publié le : 3 1 MAI 2021 Certifié exécutoire, Le Maire,	 Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 3 1 MAI 2021
---	--	--

Service : D. CITOYENNETE
Réf : LSG/JP/7329

ADMINISTRATION GENERALE - Concession familiale trentenaire accordée à Monsieur SAUNIER Alain et Monsieur BENBACHIR SID Ahmed - Cimetière Neuf

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 21 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé, par délégation, Monsieur le Maire de prendre certaines des décisions et notamment la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 concernant le catalogue des tarifs 2021,

VU le catalogue des tarifs en vigueur pour 2021,

VU le règlement général des cimetières de la commune,

VU la demande en date du 18 mai 2021 de Monsieur SAUNIER Alain et Monsieur BENBACHIR SID Ahmed tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accorder à Monsieur SAUNIER Alain et Monsieur BENBACHIR SID Ahmed, sous certaines conditions, une concession dans le cimetière communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est accordé à Monsieur SAUNIER Alain et Monsieur BENBACHIR SID Ahmed, domiciliés 3 rue Jules Ferry à Béziers, une concession familiale trentenaire

n°9904 de 2 places au carré T dans le cimetière « neuf », route de Corneilhan, moyennant la somme de 4012 euros (terrain 1780 euros, fosse bâtie 2232 euros).

ARTICLE 2: Le paiement du prix sus-visé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

ARTICLE 3: Sauf demande expresse de renouvellement de ladite concession, une procédure de reprise par la Ville sera mise en place. Les corps se trouvant encore dans cette concession devront être exhumés au frais du titulaire de cette dernière.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 31 MAI 2021

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation
La Conseillère Municipale
Laetitia LAFARE

